

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2764

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 6 entre le pont d'Oullins et l'intersection entre la Grande rue et la rue Charles Peguy - Approbation du bilan de la concertation et expérimentation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2764**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins

Objet : Aménagement de la Voie lyonnaise n° 6 entre le pont d'Oullins et l'intersection entre la Grande rue et la rue Charles Peguy - Approbation du bilan de la concertation et expérimentation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le projet des Voies lyonnaises fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Oullins est un territoire en profond développement, scène de plusieurs opérations emblématiques qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et participent à la mutation des mobilités :

- le projet urbain de la zone d'aménagement concerté de la Saulaie prévoit la restructuration d'un quartier de 40 ha, longtemps marqué par les infrastructures ferroviaires et industrielles, et la création de 870 logements connectés au centre-ville d'Oullins et aux secteurs voisins (Gerland, Confluence),

- dans la suite logique de ce projet, une passerelle réservée aux piétons et cyclistes enjambera le Rhône pour lier Oullins et La Mulatière au parc de Gerland, divisant par trois le temps de trajet des modes actifs à l'horizon 2028.

Enfin, au sud-ouest de la Métropole, les mobilités métropolitaines seront fortement réorganisées à partir de la fin d'année 2023 :

- le réaménagement de la place Anatole France permettra de sécuriser la déambulation des piétons dans les secteurs Voltaire, PJ Martin et République,

- 25 000 voyageurs emprunteront chaque jour le prolongement du métro B entre Oullins centre et Saint-Genis-Laval Hôpital Lyon sud,

- la réorganisation des lignes de bus (TCL et Cars du Rhône) sera engagée dès l'ouverture du prolongement du métro B,

- le parking relais d'Oullins sera remplacé par celui de Saint-Genis-Laval - Hôpital Lyon Sud (878 places voitures dont 91 places dédiées au covoiturage, 490 places vélos et un atelier de réparation).

Tous ces projets accentueront la diminution de trafic déjà constatée dans Oullins depuis 2019.

En plus du métro B et de la place Anatole France, la Métropole souhaite aménager les Voies lyonnaises n° 5 et n° 6 à Oullins afin de réaliser un itinéraire cyclable sécurisé vers les communes voisines de l'ouest ainsi que vers Lyon et Saint-Genis-Laval.

Si le principe est d'aménager des pistes cyclables séparées de la chaussée, des solutions adaptées à la réalité du centre-ville d'Oullins ont été proposées pour organiser les liaisons cyclables tout en améliorant le confort des piétons et la performance du réseau de bus.

Enfin, la Métropole souhaite agir sur le quartier de la Bussière qui souffre d'un trafic de voitures trop élevé et de vitesses excessives. Il a donc été proposé de revoir le plan de circulation de sorte que les véhicules puissent accéder au quartier sans le traverser.

Plusieurs études ont été réalisées et des scénarios ont été présentés à la concertation.

II - Objectifs

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public en y intégrant les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- maintenir, voire améliorer, la qualité de desserte par transports en commun,
- proposer une alternative à la mobilité carbonée, permettant l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores,
- offrir un espace public sécurisé, favorable à la pratique des modes actifs (marchabilité de l'espace public) et cyclistes.

III - Bilan de la concertation

1° - Les modalités de la concertation préalable

La Métropole a lancé une procédure de concertation préalable sur le projet de la Voie lyonnaise n° 6 conformément au 3° de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Le périmètre du projet faisant l'objet de la concertation était le tronçon entre le pont d'Oullins et l'intersection entre la Grande rue et la rue Charles Péguy à Oullins.

Par arrêté du Président de la Métropole n° 2023-05-05-R-0363 du 5 mai 2023, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture à la concertation préalable ont été approuvés.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

La concertation s'est déroulée du 15 mai 2023 au 19 juin 2023 selon les modalités suivantes :

- chaque dossier de concertation comprenait :

- . l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- . le plan de périmètre,
- . une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public ;

- l'information du public a été assurée, durant toutes les phases de concertation sur le projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture habituelles (hors jours fériés) :

- . à l'Hôtel de la Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- . à la Mairie d'Oullins, place Roger Salengro ;

- le dossier de concertation était disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public", et les observations pouvaient être déposées sur la boîte mail : concertation.vl6oullins@grandlyon.com ;

- le dossier de concertation était également disponible sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com.

La concertation a été, notamment, annoncée par :

- un avis publié dans un journal d'annonces légales (Le Progrès du 11 mai 2023),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation affiché à l'Hôtel de Métropole et à la Mairie d'Oullins.

Dans le cadre de cette concertation préalable, une réunion publique a été organisée le 22 mai à la salle des fêtes du parc des Chabrières. Deux ateliers ont également été organisés les 13 et 16 juin en salle Raspail de la Mairie d'Oullins.

2° - Le bilan

La concertation a permis de partager les enjeux et les intentions du projet d'aménagement.

La mobilisation des Oullinois et des usagers des axes qui font l'objet du projet en concertation a été importante : un total de 1 464 contributions a été comptabilisé entre réponses au questionnaire, registres, rendus d'ateliers, etc., mettant ainsi en lumière l'intérêt marqué pour le devenir du centre-ville d'Oullins et des pratiques de mobilités.

Par ailleurs, en dehors du cadre de la concertation réglementaire, la Mairie d'Oullins a déposé auprès de la Métropole une pétition s'opposant à la mise à sens unique de la Grande rue (Non ! à la Grande rue d'Oullins en sens unique -scénario 2-). Cette pétition a récolté un total de 4 434 signatures (papier et en ligne).

L'analyse des contributions, des prises de parole lors des ateliers ou de la réunion ne fait pas état d'une opposition de principe à ce projet ; l'état des lieux présenté semble faire consensus parmi les participants qui réaffirment :

- leurs difficultés à se déplacer à Oullins, quel que soit le mode de transport,
- leur constat d'un centre-ville aujourd'hui pollué, bruyant et peu accueillant.

Le scénario 2, jugé plus ambitieux au regard des objectifs du projet, est soutenu et apprécié par une majorité des contributeurs (54 % des 1 044 répondants au questionnaire) car il permet de désengorger le flux automobile de la Grande rue et d'améliorer à la fois la cadence des transports en commun et la sécurité des cyclistes.

Toutefois, de nombreuses inquiétudes vis-à-vis de ce scénario 2 ont été exprimées, principalement liées aux craintes de report de trafic sur des axes non adaptés (dimensionnement de la rue, présence d'écoles, augmentation des nuisances liées au bruit ou à la pollution). Par ailleurs, le choix de la rue Narcisse Bertholey pour la circulation des vélos a généré quelques réticences du fait de son dénivelé qui rend la pratique cyclable peu confortable, mais aussi à cause du rallongement du temps de trajet dans le sens nord-sud par rapport aux pratiques actuelles.

Le scénario 1 est soutenu par un nombre minoritaire des contributeurs (35 % des 1 044 répondants au questionnaire). La conservation des deux sens de circulation sur la Grande rue permettrait, d'après ces contributeurs, une plus grande liberté de circulation automobile en évitant des détours et congestions supplémentaires.

Toutefois, d'autres contributeurs s'inquiètent de ce qu'ils considèrent comme une absence de sécurisation de la circulation à vélo et s'inquiètent de la cohabitation avec les voitures sur la rue de la République et avec les piétons sur des zones piétonnes comme la place Anatole France.

La temporalité du projet a été soulevée dans le contexte de l'ouverture des nouvelles stations de métro B : certains se réjouissent de voir ces alternatives à la mobilité carbonée se développer rapidement sur Oullins ; d'autres estiment le cumul trop important et demandent à laisser une période d'observation des habitudes de mobilité après le prolongement du métro pour réinterroger l'opportunité du projet dans un 2nd temps, possiblement en menant une étude mobilité.

Des aménagements complémentaires ou alternatifs ont été suggérés, en particulier par les participants aux ateliers. Il s'agit pour eux d'arriver à faire cohabiter en toute sécurité tous les modes, dans la nouvelle configuration qu'engendrerait la mise en œuvre du projet : augmentation des largeurs de trottoirs ou suppression des places de stationnement dans la Grande rue.

La section de la Grande rue entre la rue Charles Péguy et la rue Léon Bourgeois, qui était dans le périmètre de la concertation et sur laquelle était proposé l'aménagement d'une piste bidirectionnelle de 2,80 m de large côté ouest, n'a fait l'objet d'aucun commentaire. La proposition n'est donc pas modifiée pour la suite du projet.

Sur le tronçon entre la rue Charles Péguy et la rue Léon Bourgeois, la concertation préalable ne fait pas ressortir d'éléments de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci.

Sur le secteur entre la rue Léon Bourgeois et le pont d'Oullins, la concertation préalable ne fait pas ressortir d'éléments de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci. Il est, néanmoins, constaté que les avis sont partagés sur les deux scénarios proposés à la concertation, il est donc proposé d'expérimenter les deux scénarios proposés.

3° - Les expérimentations (secteur entre la rue Léon Bourgeois et le pont d'Oullins)

Il est proposé d'expérimenter les deux scénarios proposés à la concertation avec, pour chaque scénario, quelques ajustements nécessaires des plans de circulation que la concertation a fait ressortir.

Le scénario 1 sera expérimenté en 1^{er}. Des aménagements provisoires seront ainsi mis en œuvre. Les durées d'expérimentation pourront aller de plusieurs semaines à plusieurs mois sur l'année 2024.

Chacune des situations sera évaluée et différents indicateurs seront suivis. Des comptages tous modes seront réalisés, un suivi de la fréquentation des transports en commun (TC), du temps de parcours des TC et du stationnement des voitures et des vélos, en voirie, dans les parkings publics et les parkings relais (P+R) sera également réalisé, ainsi qu'une enquête ressenti piétons en différents points de la commune.

La situation initiale, avant l'ouverture du métro et avant la fermeture du P+R, a été évaluée et mesurée.

Le scénario zéro, expérimenté depuis le 20 octobre, date d'ouverture du métro, est ainsi expérimenté pendant plusieurs semaines et différents indicateurs seront suivis pour mesurer l'effet de l'arrivée du métro mais aussi de la fermeture du P+R.

À la fin de chaque expérimentation des scénarios 1 et 2 (ajustés), les mêmes indicateurs seront mesurés et évalués.

À la fin des deux expérimentations, un bilan qualitatif et quantitatif des expérimentations sera mené afin de décider du plan de circulation définitif d'Oullins, et du programme définitif des aménagements à pérenniser.

IV - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux

Entre la rue Charles Péguy et la rue Léon Bourgeois, les objectifs poursuivis et enjeux identifiés pour la ligne 6 des Voies lyonnaises ainsi que le bilan de cette concertation constituent le programme de l'opération. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'espaces publics de ce tronçon (hors foncier et hors budget annexe de l'assainissement) est de 1 000 000 € TTC.

L'approbation du programme des travaux pour le secteur entre la rue Léon Bourgeois et le pont d'Oullins fera l'objet d'une délibération à l'issue des expérimentations ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le bilan de la concertation,
- b) - le programme des travaux relatif au projet de la ligne 6 des Voies lyonnaises sur la Grande rue, entre la rue Charles Péguy et la rue Léon Bourgeois à Oullins,
- c) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux du tronçon Péguy/Bourgeois.

2° - Décide la mise en place d'une expérimentation des 2 scénarios (ajustés) présentés à la concertation pour le secteur entre la rue Léon Bourgeois et le pont d'Oullins.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-314078-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
